

LETTRE

A MESSIEURS

Coll

FRC

4538

BARNAVE ET CAZALÈS

ET A MESSIEURS

DE S^T SIMON,
ALEX. DE LAMETH;

ET

DE BRÔGLIO;
SUR LEUR DUEL DU 10 AOUT 1793

A PARIS;

DE L'IMPRIMERIE D'UN ROYALISTE

M+W 8286

J. B. L. E.

A. M. D. C. C. C. C.

ANNALES ET CAVALIERS

ET A. M. D. C. C. C. C.

DE S. SIMON,

ALEX. DE LAMETH,

ET

DE BROGLIO,

PAR LE BARON DE LAUNAY

A PARIS,

PAR LA SOCIÉTÉ DE LA LIBRAIRIE ROYALE

LETTRE

*A MM. Barnave et Cazalès , et à MM. de
Saint-Simon , Alexandre de Lameth ,
et de Broglio , sur leur Duel.*

MESSIEURS,

LE fameux combat au pistolet qui a eu lieu le 9 de ce mois , a fait trop de bruit dans la Capitale et dans les Provinces , pour que je vous dissimule le jugement que les bons Citoyens en ont porté. Vous me permettez d'être de leur avis , et j'espère vous convaincre que cet avis est juste , pour peu que vous vouliez être de bonne foi.

Les Lois ont perdu leur force et l'autorité des tribunaux est anéantie. Mais si la justice reprend bientôt ses droits , je crois que vous devez être punis de mort , et vous allez convenir que j'ai raison.

Je suppose que vous ne me contesterez point cette vérité , qu'un grand crime doit être puni ; que l'exemple est d'autant plus nécessaire que l'infraction des Lois est plus funeste à la société ; et que le crime devenu public , est de nature à trouver un grand nombre d'imitateurs.

Si vous ne pouvez nier cette vérité que je crois être de toute évidence, j'en conclurai qu'il importe à la société que vous subissiez une punition exemplaire, parce que vous êtes d'autant plus criminels envers elle, que votre exemple compromet davantage sa tranquillité. Comme tels, je vous dénonce à l'opinion publique, encore abusée par d'horribles préjugés, mais que la réflexion ramènera bientôt à la vérité? Je vous dénonce aux tribunaux, et je vous accuse publiquement, pour obtenir la réparation du tort que vient d'éprouver le corps social; je demande qu'une condamnation solennelle et un supplice justement mérité expient votre forfait, rassurent les Citoyens épouvantés, et contiennent dans l'obéissance aux Lois, les téméraires qui seroient tentés de vous imiter.

Je n'écris pas, Messieurs, pour vous convaincre de votre crime, car vous en connoissez toute l'énormité. Il existe des Lois contre le duel, vous les connoissez aussi, la peine qu'elles prononcent est la mort. Cette peine n'est pas trop sévère, et vous savez combien elle est juste et nécessaire; vous savez que le crime de duel est le seul auquel le Souverain s'est interdit la faculté de faire grace.

Descendez maintenant dans votre conscience, je ne la recuse point. — La Loi prononce la mort. — Vous êtes coupables du crime qu'elle a voulu prévenir. — Jugez. —

Mais ne croyez pas, Messieurs, que je vous range ici dans la classe des criminels ordinaires. Toutes les circonstances aggravent le crime que vous avez commis; la publicité du duel, le caractère dont vous êtes revêtus, l'inviolabilité de vos personnes, l'exemple funeste que vous donnez à trois millions d'hommes armés, dans un tems où le pouvoir des Loix et de la justice est anéanti, dans un tems où les passions exaltées produisent chaque jour des incendies, des meurtres, des assassinats; voilà tout ce que vous devez considérer.

Prononcez vous-mêmes le supplice que mérite votre crime, et convenez qu'il est de nature à ne mériter aucune grâce.

Si l'expression que je viens d'employer vous paroissoit peu sérieuse, je vous déclare, Messieurs, que si j'étois assis sur le tribunal pour vous juger, je vous condamnerois au supplice, et ma conscience me crie que vous l'avez mérité. Mais encore une fois, je veux que vous prononciez vous-mêmes; et puisque

vous faites parade d'une grandeur d'ame que je veux bien supposer réelle, votre amour-propre sera satisfait des exemples que je vais citer.

Lorsque Brutus condamna son fils à la mort, pour avoir entretenu quelque intelligence avec les ennemis, lorsque Manlius-Torquatus fit également périr son fils, pour avoir combattu sans son ordre, quoique la victoire eût favorisé ses armes; ces enfans étoient-ils plus coupables que vous ne l'êtes? La Patrie n'avoit encore reçu aucun échec par la faute du premier, Rome triomphoit par l'heureuse audace du second. Votre crime, Messieurs, est consommé, l'effet est produit, et cet effet est terrible; osez vous mettre à la place de Brutus et de Manlius, vous, Fondateurs d'une constitution libre, vous, qui savez combien les premiers exemples sont puissans et nécessaires dans les premiers tems de la liberté. Je vous propose de faire ce que ces grands hommes ont fait, ou plutôt, d'être justes; car ils ont été sévères, et les crimes qu'ils ont punis pouvoient trouver grace, ou se compenser par les services signalés qu'ils avoient rendus.

Vous avez fait, Messieurs, l'imprudent, le criminel sacrifice de votre vie, pour une

querelle puérile, par un mouvement ridicule d'orgueil et de vanité. Croyez-vous que le Magistrat, assis pour vous juger, doive hésiter à sacrifier cette même vie, lorsqu'il s'agit d'arrêter le désordre épouvantable des combats singuliers, de rendre votre mort utile à tous les Citoyens, et de les contenir, par un exemple frappant, dans le respect des Lois que vous leur avez appris à mépriser ?

S'il étoit en mon pouvoir, Messieurs, de provoquer contre vous la juste sévérité des Lois, je vous déclare que je le ferois sans hésiter ; et malgré l'inviolabilité que vous avez décrétée, je ne croirois point inviolables ces indignes Représentans de la Nation, qui désertent leur poste pour aller satisfaire une honteuse vengeance, et violer eux-mêmes, par un horrible assassinat, un privilège que les Ministres des Lois ne peuvent violer, lorsqu'il s'agit de venger les attentats commis contre la société. Instruit par vous-mêmes à ne pas respecter cette inviolabilité que vous avez méprisée, je vous ferois descendre dans les prisons et conduire au supplice ; et ces Colporteurs mercenaires qui publient dans toutes les rues : *le grand combat de Barnave et Cazalès*, crieroient aussi la juste condam-

nation infligée à ce crime , que les bons Citoyens s'indignent de voir impuni.

Rappelez-vous , Messieurs , l'impression que fit , il y a quelques jours , sur les esprits de l'Assemblée nationale , cette sage adresse par laquelle on demandoit l'abolition des duels et la punition sévère de ces crimes. Il semble qu'une inspiration soudaine ait produit ces vifs applaudissemens dont toute la salle a retenti ; vous applaudissiez vous-mêmes , Messieurs ; et convaincus de la nécessité de remédier promptement à cette fureur , qui se propage dans tout le Royaume , depuis que nous sommes armés , vous desiriez que l'Assemblée rendit une Loi sur le champ , pour épargner le sang que les querelles particulières font verser chaque jour.

L'impression que cette adresse avoit produite , n'étoit pas encore effacée , lorsque pour un mot prononcé dans la chaleur d'une discussion , vous vous êtes donné , publiquement , et dans l'Assemblée nationale même , le fatal rendez-vous. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'examiner lequel des deux est l'agresseur ; vous êtes tous les deux coupables ; c'est votre duel qui m'occupe et non les paroles qui l'ont provoqués. La sommation

faite par M. de Cazalès à M. Barnave, de lui rendre raison, ne justifie point ce dernier ; cette proposition étoit de nature à devoir être refusée, et pour vous en convaincre, écoutez MM. le propos d'un Soldat de la Compagnie du Centre, sur ce duel.

“Si j'étois en faction, disoit-il, je ne quitte-rois pas mon poste, même au péril de ma vie, pour venger une injure. Mais lorsque j'aurois été remplacé, j'irois trouver mon adversaire, et nous nous expliquerions les armes à la main. Les Députés de l'Assemblée nationale ne sont-ils pas toujours à leur poste? Je serois pendu si je quittois le mien. Quelle punition ne méritent ils pas, lorsqu'ils abandonnent le leur? „

Cette réflexion, Messieurs, est pleine de sens, et je crois qu'elle doit avoir du poids dans la bouche d'un homme qui regarde le duel comme un devoir rigoureux lorsqu'il est offensé, ou lorsqu'on lui demande raison; parce qu'un préjugé barbare ne permet pas que celui qui est armé attende justice autrement que de son épée.

Mais vous, Messieurs, qui travaillez à détruire ce préjugé; vous qui, dans l'Assemblée nationale n'êtes plus Officiers ni Soldats,

mais Législateurs; vous en qui la Nation, dans ce moment de crise, place toute sa confiance; vous qui êtes notre unique espérance, et sans lesquels le Royaume, ébranlé par de violentes secousses, peut se dissoudre et nous engloutir sous ses ruines! vous abandonnez votre poste pour vous assassiner! Vous trahissez votre devoir et l'espérance de vos Commettans! Ah! sentez-vous bien, Messieurs, toute l'énormité de votre crime? Votre vie n'est plus à vous. Elle appartient à la Nation entière. Votre tems, vos travaux lui sont consacrés; elle a besoin de votre présence, de vos lumières dans les discussions; et vous n'avez plus qu'une existence morale, dont vous ne pouvez, sans crime, lui dérober un seul instant. Et vous osez attenter à la vie d'un Représentant de la Nation! Vous osez mettre en danger le Mandataire d'une Province entière? Avez-vous le droit de disposer de vous, sans notre consentement? Ce Représentant que vous attaquez est l'unique espoir de son Pays, de toute la France, car un Député n'appartient pas à tel ou tel Pays, mais à la France entière; et le hazard a voulu que les deux hommes les plus célèbres de leur parti s'engageassent témérairement à combattre.

Vous, Messieurs, qui ne pouvez sortir un moment, sans le congé de l'Assemblée, avez-vous pris ses ordres avant de mettre le pistolet à la main? L'avez-vous consultée sur un duel qui pouvoit la priver à jamais d'un de ses principaux Membres, et peut-être de tous les deux, selon le caprice qui régleront les conditions du combat? Comment expierez-vous ce crime dont toute la France s'indigne en ce moment? Je ne connois qu'un moyen, c'est de monter sur l'échaffaut, et d'instruire par votre mort les Citoyens à se respecter, à ne pas répandre leur sang, et à se soumettre aux Loix.

Quoi! Messieurs, si dans le sanctuaire même où réside toute la puissance et toute la majesté de la Nation, la vie de ses Représentans est exposée pour un mot imprudemment lâché; quelles précautions emploierez vous pour garantir la vie des Citoyens, dans des lieux où l'on trouve tant d'occasions de se laisser entraîner par les mouvemens impétueux des passions? Quelle police mettrez-vous dans les lieux publics, dans les spectacles, dans les corps-de-garde, dans les cafés, dans les cabarêts? Voyez tous ces endroits où le peuple abonde; l'oisiveté, qui rassemble cette

multitude, fournit mille occasions de disputes et de querelles; dans un moment sur-tout, où la France partagée d'opinions semble se diviser en plusieurs partis opposés, chacun porte avec soi ses opinions; elles se heurtent avec violence par la contradiction; et dans la chaleur des discussions qui s'élèvent partout, (car il n'est pas un seul endroit dans le Royaume où l'on ne dispute) croyez-vous que les hommes auront plus de retenue que dans l'Assemblée nationale? Et si l'ordre qui règne dans le temple des Lois, si la dignité des Législateurs ne peuvent les forcer à se respecter eux-mêmes, devez-vous attendre de la modération dans des lieux où règne la licence, ou du moins dans ceux où les hommes, ne se croyant pas obligés à des égards mutuels, échauffés par la discussion, par les plaisanteries piquantes, peut-être par le vin et les liqueurs, peuvent se porter à tous les excès? Oui, Messieurs, je suis effrayé, lorsque je pense qu'un seul mot coute la vie à l'un des Représentans de la Nation? quel frein arrêtera dans la chaleur des conversations tant de langues qui peuvent lâcher une parole imprudente? il faudra donc que

Les citoyens aient sans cesse les armes à la main , qu'ils s'égorgent , qu'ils s'assassinent , pour venger un honneur que vous rendez plus irritable encore. Le sang coule autour de nous ; je vois toutes les familles éplorées ; chaque jour est marqué par des crimes ; et le François devenu féroce semble , à force de répandre son sang , irriter encore davantage la soif de le répandre.

Au nom de la Patrie et de l'humanité, Messieurs, hâtez-vous d'arrêter ces désordres ; vous en êtes tous les jours témoins. Se passe-t-il un seul jour où dans Paris il ne s'engage plusieurs combats singuliers entre les Citoyens ? Les femmes , les femmes même vont jouir de ce spectacle. Elles encouragent les combattans à ne pas s'épargner ; une légère blessure n'est plus rien , il faut que l'un des deux périsse ; ce sexe devenu cruel , irrite par sa présence l'amour-propre et la haine des deux adversaires ; les duels sont presque toujours à outrance ; il semble que les yeux des femmes boivent le sang qu'ils voient couler. Ils s'arrêtent avec délices sur les cadavres qui sont étendus à leurs pieds ; le farouche vainqueur leur paroît un héros qu'elles couronnent dans leur ame , et à qui elles bru-

ient de payer tout le plaisir qu'elles éprouvent de sa victoire. Sexe foible et cruel, voilà donc vos nouveaux amusemens ! Courez, volez dans vos chars à ces trop fréquens rendez-vous du Bois de Boulogne ; demain votre père, votre époux, votre fils, y périra ; mais non ; vous n'avez point d'entrailles ; je vous ai vu penchées sur des corps morts, pour examiner leurs blessures et complimenter le vainqueur. Vous n'avez de fureur que pour le vice ; et désormais il ne sera plus d'autre moyen de vous plaire, que par la luxure et les assassinats. Mettez-y donc le comble ; quel frein peut vous retenir encore ? La plupart des combats sont occasionnés par les rivalités que vous vous plaisez à fomenter entre vos courtisans ; aujourd'hui que votre cruauté ne se contient plus, je veux vous voir assister aux duels que vous aurez excités, devenir le prix du vainqueur, et, sur le corps mort de son adversaire, assouvir toute la rage de vos passions (1).

A la lecture de l'épreuve, je regrette qu'un mouvement d'indignation m'ait entraîné trop loin. Heureusement il existe peu de ces ames féroces qui dishonorent leur sexe, et j'aime à rendre justice à ces femmes estimables qui savent remplir leurs devoirs et dont les vertus sont le plus bel ornement.

Il y a quelques mois, l'on sembloit avoir encore une certaine pudeur. Les combattans s'éloignoient, et se donnoient un rendez-vous secret, soit dans le Bois de Boulogne, soit dans celui de Vincennes, ou ailleurs. Cette conduite marquoit du moins un reste de respect pour les Lois; mais aujourd'hui l'on ne se cache plus; ces rendez-vous sont publics, les curieux y courent en foule, les voitures sont arrêtées pour y conduire les femmes; et des témoins nombreux, au lieu de séparer les deux adversaires, jouissent du plaisir de ce spectacle; ils jugent des coups que l'on porte; leur présence seule pique la vanité et ferme toutes les voies à la réconciliation. L'on rougiroit de renvoyer tant de spectateurs, après avoir seulement croisé l'épée, ou reçu quelque légère blessure; il faut que l'un des deux tombe et qu'il ne puisse se relever; car tout abattu qu'il est, l'orgueil le soutient encore, il desire le combat, il brave sa douleur; et jaloux de faire admirer son courage, il ne songe pas qu'il est entre les mains de la mort.

Mais que dis-je? C'est dans les places publiques et dans les rues même que se donne aujourd'hui ce spectacle. Rappelez-vous,

MM. la querelle du Clos-Georges. Deux hommes se disputent pour une minutie ; sur le champ , il faut tirer l'épée ; à peine ont-ils fait cinquante pas , qu'ils ne se donnent pas le tems d'aller plus loin ; tous les passans s'arment , les femmes se mettent aux croisées et regardent le combat ; l'un des combattans est étendu mort sur la place ; aussitôt des applaudissemens , des battemens de mains se font entendre , et le vainqueur passe en triomphe au milieu de cinq cens témoins , admirateurs de son adresse et de son crime. La Police ne veille plus sur les Citoyens , les Lois n'ont plus de pouvoir pour réprimer les attentats. Des hommes audacieux , insultent et massacrent impunément les honnêtes gens. L'art de l'escrime est désormais un art nécessaire ; et bientôt un père de famille , retenu dans sa maison , sera forcé d'y consigner ses enfans ; le sang des victimes demande vengeance et ne l'obtient pas ; plus de sûreté , plus de justice parmi nous. Quel homme peut répondre de rentrer le soir dans sa maison ? Qui peut se flatter de n'être pas insulté ? Des hommes exercés à tuer de sang-froid leurs semblables , se montrent insolemment pour se faire applaudir ; et Barnave , après avoir renversé son collègue ,

collègue, vient jouir, au milieu du Peuple et de l'Assemblée même, des honneurs de son triomphe.

Savez-vous, Messieurs, qui l'on accuse de ces désordres et de l'impuissance des Lois? Vous-mêmes et l'Assemblée nationale. Ce duel n'est pas le premier qui se soit élevé entre ses Membres; ce n'est pas non plus le coup d'essai de Barnave, sa main est exercée à ce genre de crimes; L'Assemblée nationale sait tout, elle ne punit rien. Les tribunaux ferment les yeux, et le sang coule de toutes parts. Quel Juge osera prononcer sur le combat de deux Citoyens, lorsque les Représentans de la Nation ne sont pas même inquiétés? La Justice n'a pas deux balances, et tous les hommes doivent être égaux devant elle. Si vous pardonnez à l'un, vous ne pouvez condamner l'autre; et si la raison vous enseigne qu'il faut des supplices pour réprimer cette fureur meurtrière, c'est parmi les grands criminels qu'il faut prendre les victimes; c'est dans l'Assemblée nationale même, afin d'apprendre aux Législateurs à se respecter et à donner l'exemple de la soumission aux Lois.

Dites nous donc, législateurs assassins, quels seront vos principes lorsque vous dis-

cuterez la matière des duels? Demanderez-vous la punition de ces crimes? Demanderez-vous que les coupables soient condamnés à perdre la vie? Eh, malheureux? Vos mains sont encore dégoutantes du sang que vous avez repandu? Osez vous lever sur cette question! Osez trahir votre conscience et votre Patrie, en ne participant point à la délibération? Placés dans cette extrémité cruelle, la voix de la conscience tonne contre vous. Si la peine de mort est prononcée, vous aurez vous mêmes porté votre arrêt. Par quel subterfuge vous soustrairez vous à l'exécution? Si vous faites grace du supplice aux coupables, que devient la Patrie? Où fuir, où trouver un azyle contre les gladiateurs? Chacun de nous dira: les coupables de l'Assemblée ont porté cette loi, pour soustraire leur tête au glaive de la justice. Que répondrez vous à vos commettans qui vous demanderont raison de votre conduite? Puissent tous les malheurs que votre exemple aura pu faire naître et autoriser, retomber sur vous! Mais hélas, ils seront irréparables. Vous avez allumé dans le cœur des hommes violens le desir de la vengeance; la crainte des lois ne les

retient plus , ils peuvent impunément verser le sang de leurs ennemis. Comment arrêterez vous leur férocité? Sera-ce par un décret? Mais l'oserez-vous rendre ce décret, vous , coupables du même crime, et vous lâches témoins de cet horrible combat ; vous qui, de sang froid , allez jouir du spectacle affreux de la mort de vos collègues ; vous , qui, n'étant point aveuglés par les mêmes passions et n'éprouvant pas le même ressentiment, devriez interposer toute votre autorité, et même employer la force, pour arrêter leur fureur insensée? Vous, que les lois anciennes condamnent à la mort , en ajoutant à votre crime la qualification de lâcheté, participerez vous au décret qui sera prononcé contre lesquels? Quoi Barnave, Lameth, Cazalès, St. Simon etc. oseront se lever , pour condamner à mort leurs imitateurs! Et toute l'Assemblée ne demandera pas leur supplice? Ils auront l'audace de venir braver les lois jusques dans leur sanctuaire? A cette pensée, mes sens se révoltent; et l'indignation, qui me saisit, m'ôte jusqu'à la faculté d'exprimer ce qui se passe en moi.

Lorsque j'ai demandé votre supplice, Messieurs, lorsque j'ai voulu que votre con-

damnation sortit de votre propre bouche ; suis-je allé trop loin ? Vous êtes criminels envers la société ; vous en avez rompu tous les liens ; vous avez méprisé les lois , vous législateurs , vous qui nous devez l'exemple de l'obéissance aux lois ; votre crime peut armer tous les citoyens , les uns contre les autres ; il peut , dans l'Assemblée même , ranimer la fureur des deux partis , exciter des combats et peut-être ensanglanter vos séances. Il faut un exemple , pour effrayer ceux qui se croiroient autorisés à vous imiter ; *et le sang de Barnave est-il donc si pur* , que la justice doive craindre de le verser.

Je vous livre à vos réflexions , Messieurs ; je pourrois ajouter encore bien de choses à cette lettre , mais je me réserve de traiter ce sujet dans un autre moment , et puisque les lois , et les tribunaux ont perdu leur pouvoir , je crois tous les citoyens obligés de se réunir pour solliciter l'Assemblée Nationale de faire un exemple sur les Membres coupables , de mettre un frein à la fureur des duels , d'arrêter les meurtres qui se commettent tous les jours , de détruire un préjugé féroce , rejetton du gouver-

nemenr féodal quelle vient d'abolir.

J'invite tous les écrivains célèbres à faire entendre la voix de la raison, et de l'humanité, pour ramener nos concitoyens, nos frères d'armes à des sentimens plus dignes d'eux. Guidé par l'amour du bien public, j'essaierai de leur faire entendre, qu'ils se rendent indignes de la liberté, après laquelle ils soupirent; que le vrai courage ne consiste point à exceller dans ces genres de combats, qui sont le plus souvent la ressource des lâches, et la justification des scélérats; que le véritable honneur consiste à pardonner ou à mépriser les injures, à marcher d'un pas ferme et sur dans le sentier étroit de ses devoirs, à respecter les lois et à leur obéir. C'est un crime d'enlever à l'état des hommes qui peuvent le servir utilement, ou avec des spadassins assassins des héros, et priver la Patrie de ses plus illustres défenseurs. Tout Citoyen doit être prêt à mourir pour elle, peut-il hésiter à lui faire le sacrifice de son ressentiment. Voilà notre devoir; tournons contre ses ennemis les armes quelles nous a confiées pour assurer son repos; mais les tourner contre nous mêmes, c'est briser les liens du pacte social;

et ce crime, aux yeux de la loi, n'est pas distingué de l'assassinat.

Voilà, Messieurs, quels sont mes principes, jugez-les, en Législateurs, en attendant que les tribunaux vous jugent comme infracteurs des lois, et vengent sur vos têtes tout le mal que vous avez fait à la société.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble etc.